PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Novembre, à 20 h 00, dans le lieu habituel de ses séances, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	MOULIN Cyril
BAULIEU Matthieu	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
BINDA Gilles	GHARBI Stéphanie	SUE Hélène
BOUCHEY Martine	JEANGUYOT Florence	SUE Julien
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	JEANNOT Laurence	TERRAZ-LADERRIERE Fanny
Etaient absents excusés		
BELOT François a donné procuration à BARTHELET Catherine		
MEGUENNI-TANI Hassem a donné procuration à GHARBI Stéphanie		
VARCHON Daniel a donné procuration à RICLOUX Benoit		
VUILLEMIN Emmanuel a donné procuration à TERRAZ-LADERRIERE Fanny		

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Octobre dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Madame Françoise FUMEY

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

02 – FORET – Certification PEFC

L'adhésion à la certification PEFC, organisme permettant de promouvoir la gestion durable de la forêt, est arrivée à échéance, Madame le Maire propose son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le renouvellement pour 5 ans de l'adhésion de la commune à la certification PEFC et autorise Madame Le Maire à réaliser les démarches nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

03 – FORET - Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Exposé des motifs :

Stéphanie Gharbi rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de PELOUSEY, d'une surface de 151.61 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le préfet en date du 17/03/2011. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, elle invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2023 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 8i, 24p, 27r et 28r et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2023 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif bois ;

1. Assiette des coupes pour l'année 2023

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2023, l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuvé l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (vente en salle, ouverte au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc Façonné (3)	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
						Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux		X						
Feuillus		Essences :	Essences : Chênes et feuillus divers	X	X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences : Toutes essences	Toutes essences	Toutes essences

(1) La découpe des futaies affouagère est fixée aux clauses territoriales de l'ONF (découpe standard). Si la commune souhaite déroger à cette clause, elle devra prendre une délibération spécifique.

- *Pour les contrats d'approvisionnement (2), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, a proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D214-23 du Code forestier ,*

  Nota: La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Produits accidentels :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre les produits accidentés de l'exercice sous la forme façonnés à la mesure,
- Et souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2.3 Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : **8i, 24p, 27r et 28r ;**
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;

- Autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent.

2.4 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Destine le produit des coupes des parcelles **8i, 24p, 27r et 28r** à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	**8i, 24p, 27r et 28r**	**8i, 24p, 27r et 28r**

- Autorise Madame le Maire à signer tout autre document afférent.

  Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les chantiers dont des produits sont à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal :

- Pour un chantier en ATDO :
  - Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ; et délègue la maîtrise d'ouvrage des transports de bois et chargement de plateau.
  - Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF, et la convention de transport groupée pour l'exécution de cette prestation.
- Un chantier en exploitation groupée :
  - Délègue à l'ONF une mission de maîtrise d'ouvrage : convention d'exploitation groupée
  - Autorise le maire à signer la convention d'exploitation groupée que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Le mode de réalisation sera défini, par chantier, en cours d'année et fera l'objet d'une présentation au maire.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

04 – Bail du terrain communal AD01 115 dit sous le village

Le bail à ferme entre la commune et le GAEC de Fontagneaux de PELOUSEY arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

Après avis auprès de l'actuel locataire, Madame Le Maire propose de renouveler ce bail aux mêmes conditions, à savoir :

Terrain mis en location : une partie de la parcelle AD01 115 « sous le village », d'une contenance de 4 ha 37 a 91 ca

Durée de la location : six ans, du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2028,

Montant de la location : 177 € 00 /an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer une partie de la parcelle AD01 115 « sous le village », au GAEC de Fontagneaux de PELOUSEY à compter du 1er Janvier 2023, pour un montant de 177 € / an, pour une période de six ans.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail correspondant à cette location.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

– Questions diverses

Mme la Présidente du Département a adressé un courrier à toutes les communes pour solliciter leur avis sur un éventuel relèvement de la vitesse à 90 km/h sur une partie du réseau routier départemental.

Après échanges, les élus valident les éléments de réponse suivants :

La période de crise énergétique (augmentation du coût de l'énergie, des matières premières) que nous traversons doit conduire les collectivités à rationaliser leur dépense de fonctionnement, aussi il ne semble pas que ce soit le bon moment pour créer de nouvelles dépenses en la matière…

Il faut tenir compte du côté structurant (flux conséquent) des voiries, de la qualité des accotements, de la largeur de la chaussée ainsi que de l'accidentologie pour objectiver un relèvement éventuel de vitesse.

Les voiries départementales nous reliant aux villages voisins ne nécessitent pas de relèvement de vitesse.

La période d'évaluation de l'incidence du passage à 80 km/h sur tout le réseau a-t-elle été assez longue et quelles conclusions en ont été tirées ?

Il est important d'assurer à l'automobiliste une lisibilité de la limitation de vitesse qui a de plus en plus tendance à changer régulièrement avec des passages à 70, 80, 90 km/h sur un même tronçon, limitations qui ne sont finalement pas aisées à respecter y compris pour les automobilistes attentifs.

Informations diverses

- PREFECTURE DU DOUBS
  - La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse est rappelée aux maires par circulaire : elle est longue et n'interviendra que l'année prochaine. Les personnes concernées par des sinistres sont donc appelées par le biais du Trait d'Union à se signaler en mairie. Un dossier sera ensuite déposé en préfecture.
  - Un document d'information sur les travaux liés à la RN 57 est diffusé : il détaille l'avancée de l'aménagement à 2 X 2 voies entre la A36 et Devecey
- DEPARTEMENT DU DOUBS
  - Un nouveau site autour de la thématique de l'eau dans le Doubs est lancé : www.doubs-eau.fr. Il met à disposition tous les éléments synthétiques concernant l'eau potable, les milieux humides, les milieux aquatiques… Les données sont le fruit d'un travail collectif de tous les acteurs de l'Eau.
- Grand Besançon Métropole
  - Un nouvel outil de communication sur la randonnée pédestre, trail, VTT et cyclo dans le Grand Besançon est mis en ligne. Il sera présenté dans un prochain Trait d'Union.
  - Mise en place de puces RFID sur les bacs jaunes non encore équipés : l'opération globale est terminée à Pelousey, les usagers dont les bacs n'ont pas été recensés seront contactés directement.
  - Une opération de pontage de fissures sur chaussée a été lancée par le service voirie à l'échelle du secteur ouest, la rue du Pré Saint-Martin en a bénéficié.
  - Difficultés rencontrées au sein de GBM : les élus, notamment de la périphérie, souhaitent que soit mis en place des changements, des actions afin de corriger des problèmes de gouvernance, de fonctionnement et de portage de dossier majeur auxquels ils sont confrontés. Une rencontre est sollicitée afin de pouvoir exposer des propositions.
  - La commune a été convoquée aux côtés de GBM pour une rencontre des personnes publiques associées (Préfecture, Département, chambres consulaires…) dans le cadre de la révision allégée du PLU. Des explications sur les trames inondations par eaux de ruissellement ont été fournies.
  - À venir : comités de secteur eau/assainissement puis ensuite voirie et sûrement pistes cyclables

- Le SYDED informe de l'impact de la crise de l'énergie malgré le groupement d'achats d'électricité et gaz. La commune a pu réintégrer des tarifs réglementés (possibilité offerte aux petites communes) concernant la majeure partie des contrats de fourniture d'électricité mais concernant le gaz, il faut envisager une augmentation par trois des factures en 2023.
  Un comité finances est prévu début décembre pour mesurer notamment ces conséquences. L'appel à la sobriété est donc relancé.

Informations des référents

- Climat : faute de disponibilité partagée, il est proposé de reporter au début de l'année prochaine la réunion Fresque du Climat à laquelle seront conviés en priorité les conseillers et membres du comité environnement.

  Il est proposé que la commune participe à une prochaine réunion concernant le photovoltaïque participatif.

- Voirie : La rue du Chanot est terminée. Une réunion est prévue pour évoquer l'aire de retournement, le marquage au sol du vert Village et l'étude d'entrée de village (côté Miserey).

Actualité des comités consultatifs et pilotage

- CCAS : La collecte au profit des réfugiés ukrainiens a connu un grand succès. Le départ de la collecte de Pelousey est prévu le 15 Novembre à 15 h 00.
  - Le repas des aînés est en préparation, il se tiendra le 10 décembre.
  - L'opération boite de Noël est reconduite.
  - Une conférence aura lieu lundi 14 novembre sur le cycle sommeil des enfants, conférence prévue dans le cadre du projet éducatif de territoire.
- Festivités et Festi'Pelousey
  - Préparation du 11 Novembre : les élus organisent le moment de convivialité…
  - Les Fondus de la Marche sont aussi en préparation.
  - Les Défis de la boucle : un point est présenté sur l'organisation. PSA a des bénévoles en nombre suffisant pour assurer la manifestation. Les élus géreront, eux, le stationnement. Les derniers réglages seront étudiés en municipalité.
- Fleurissement/Environnement : Stéphanie Gharbi présente un bref bilan des plantations qui sont très jolies à cette saison. Il faut tenir compte de l'arrosage qui est de plus en plus contraint. Comme déjà évoqué, les membres vont étudier la possibilité d'installer des récupérateurs d'eaux pluviales.
  Le refuge LPO de Vossières devrait être fauché à la main prochainement.
  Des bulbes vont être plantés également cet automne.

- Jeunes citoyens : ils se sont retrouvés et interviendront le 11 novembre lors de la cérémonie au monument aux morts. Ils se proposent aussi pour décorer la mairie pour les fêtes de fin d'année. Merci aux encadrants Valérie Brulé, Florence Jeanguyot et François Belot.

INFORMATIONS DIVERSES

- Ecole : François Belot et le Maire ont participé au conseil d'école du 18 Octobre au cours duquel les échanges ont été nombreux et ont permis d'aborder le bilan de la rentrée, le plan de continuité pédagogique, l'approbation du règlement intérieur et des plans de sécurité, les exercices incendie effectués, les nombreux projets pédagogiques, le soutien essentiel de l'APE, l'accompagnement de la mairie dans les acquisitions et diverses réparations, soutien à projet…

  Il est trop tôt pour évaluer l'impact des nouveaux horaires du temps méridien, mais certains parents signalent que les plus petits sont perturbés dans leur sommeil qui a été décalé d'une demi-heure.

- De nombreuses petites réparations sont en cours sur différentes portes et huisseries dans plusieurs bâtiments. La pose des panneaux routiers se poursuit. Les employés ont installé à nouveau des copeaux pour les jeux de la zone de loisirs.
  Nous attendons la livraison de certains équipements qui sont à changer comme le hamac pour les plus petits. Cela a été signalé au cabinet qui contrôle les jeux.
- Afin de répondre aux contraintes réglementaires fixées par le fabriquant de la nouvelle structure de jeu de l'école maternelle, il a été réinstallé avec un sol souple. Il sera opérationnel dès que le cabinet de contrôle aura levé les réserves.
- Le Maire a rencontré la gendarmerie pour faire un point général sur les interventions dans la commune : contrôles routiers et de vitesse, prévention, petite délinquance, problème de voisinage…
- Divers rendez-vous ont eu lieu avec des habitants, les maire et adjoints et/ou conseiller à l'urbanisme sur les thématiques habituelles : les autorisations d'urbanisme et les problèmes de voisinage.

- Françoise Cusinato demande que nos employés ou les services de GBM s'occupent de trous qui se forment rue de Champagney, vers les accotements.
- Julien Sue propose que pour la prochaine édition du Trait d'Union, on explique le fonctionnement de la salle Saint-Martin : la réservation, ce qui est mis à disposition, l'intervention des élus à tour de rôle etc. Il lui semble que cela est parfois méconnu. L'idée est retenue.
- Hélène Sue explique que le bulletin est presque finalisé. Elle explique qu'elle a reçu pour l'instant peu de cartes de visite d'entreprises, elle refera un appel.
- Quelques élus et membres du CCAS ont eu le plaisir de fêter l'anniversaire de notre doyenne qui a 99 ans, une visite appréciée de tous.
- Deux procédures de changement de nom ont été à nouveau enregistrées
- Un PACS a été célébré
- Une famille remercie la commune pour le prêt de la salle à l'occasion des obsèques de leur oncle. Cette tradition permet en effet à tous de faciliter les rencontres dans de bonnes conditions à un moment difficile pour les familles…

La vie associative

- Le Maire a rencontré pour son suivi le club de foot AFAPP avec la commune de Pouilley-les-Vignes. Le président a présenté un bilan positif du club en termes de nombres de licenciés, de bénévoles, d'encadrants et de projets. Il faudra mettre à jour la convention qui organise le soutien des communes.
- AG Hand PLV : nous n'avons pu participer à cette réunion mais nous tiendrons informés.
- AG des Vignottes : Françoise Fumey a représenté la commune à cette assemblée. Les participants demeurent bien sûr tous marqués par l'accident du Coni'Fer qu'ils ont subi. La présidente et ses collègues du bureau ont annoncé vouloir arrêter leur mandat en juin 2023.
- AG EMICA : Laurence Jeannot a participé le 12 octobre au nom de la commune et du SICA. Très bonne nouvelle : ils ont trouvé de nouveaux bénévoles pour le conseil d'administration. L'école maintient son nombre d'élèves élevé : 250.

AGENDA

Agenda des élus

- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Prochaine séance du Conseil Municipal – Lundi 5 décembre à 20 h 00
- Comités Consultatifs à venir
  - Comité urbanisme, tous les mercredis – 17 h 30 / 19 h
  - Comité finances : samedi 3 décembre 9h en mairie

Événements futurs :

- **Cérémonie commémorative**
  - Vendredi 11 Novembre – Monument aux Morts – 12h00
- **Soirée d'échanges : Le sommeil de l'enfant**
  - Lundi 14 Novembre – Relais Petite enfance du SICA– Salle Saint-Martin – 19 h 00
- **Spectacle**
  - Samedi 19 Novembre – Théatour – Salle Saint-Martin
- **Vide puériculture**
  - Samedi 19 Novembre - APE – Maison de la Noue – de 9 h 00 à 17 h 00
- **Défis de la Boucle**
  - Mercredi 23 Novembre – Maison de la Noue – Journée et soirée
- **Fondus de la Marche**
  - Samedi 26 Novembre – Festi'Pelousey - Salle Saint-Martin – Départ à 16 h 00
- **Repas des Ainés**
  - Samedi 10 Décembre – CCAS – Salle Saint-Martin

Fin de la séance à 23h.

La secrétaire de séance
Françoise FUMEY

Le Maire
Catherine BARTHELET

MAIRIE de PELOUSEY (Doubs)